



## **CLAUSE ARBITRAGE TYPE**

### DES LA REDACTION DU CONTRAT

*Dès la conclusion d'un contrat, les différentes parties peuvent convenir de régler leurs différends par voie d'arbitrage selon les règlements du BETH DIN DE LYON. Il leur est alors proposé une des clauses suivantes selon l'option choisie.*

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage du Beth Din de LYON auquel les parties déclarent adhérer.